



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 08 novembre 2023 à 18.30 heures

Le huit novembre deux mille vingt-trois à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 02 novembre 2023, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

**Présents :** MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien VIGOUROUX, Françoise DUGARET, Lucien TOPIE, Chantal VILLANUEVA, Michel DE NAYS CANDAU, Pascale BOUILLEVAUX-BRÉARD, Pierre DEUSA, Robert GOURDEL, Maryse DEVEZE, Armel JOUANNET, Marie-Christine ROUVIERE, Philippe BLATIERE, Chantal BERTRAND, Roseline BRUNETTI, Gilles LOUSSERT, Christine LACROIX, Carole LOUCHE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Olivier PENIN, Alain GUY, Didier GRANON, Corinne PIMIENTO, Martine SCOLLO-OGIER, Charly CRESPE, Jean-Pierre FILHOL.

**Absent excusé :** Alain MARTI

Suite à la Commission « Développement économique et touristique" qui s'est tenue le 31 octobre dernier, il est proposé les tarifs suivants, au verso :

.../...

Département du GARD Ville de Le Grau-du-Roi ☎ 04-66-73-45-45		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
29	28	28
DELIBÉRATION N° 2023-11-17		
Secrétaire : Françoise DUGARET		
ONT VOTÉ		
POUR	CONTRE	ABST.
22	05	01

**Objet :**

OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC -  
BUDGET  
COMMUNE /  
HORODATEURS :  
TARIFS 2024

La présente décision sera publiée ou consultable en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture  
030-213001332-20231108-DELIB2023-11-17-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2024
<b><u>HORODATEURS</u></b>			
<b>FORFAIT POST STATIONNEMENT</b>	Pendant toutes les périodes de stationnement payant sur toutes les zones	1 FPS	35,00 €
<b>Stationnement sur la Zone 0 (rouge) (très courte)</b>			
. Zone devant Port Royal (Face et contre le commercial Port Royal) . Rue du Levant	Annuelle	30 minutes maximum	Gratuité

Objet	Période	Détails	Tarifs TTC 2024
<b>Stationnement sur la Zone 1 (Bleue) (courte durée)</b>	Annuelle Pendant toutes les périodes de stationnement payant sur toutes les zones	De la 1 <sup>ère</sup> à la 4 <sup>ème</sup> heure	1,70 € l'heure
		5 <sup>ème</sup> heure : . 1 <sup>er</sup> 1/4 h : 6,60 €, . 2 <sup>ème</sup> 1/4 h : 7,00 €, . 3 <sup>ème</sup> 1/4 h : 7,20 € . Dernier 1/4 h : 7,60 €	28,20 €
<b><u>Informations :</u></b> de 9 h à 21 h - 7j/7j - Année civile			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 minutes de gratuité par jour, par saisie de la plaque d'immatriculation</li> <li>- Stationnement limité à 5 heures maximum (incluant les 30 minutes gratuites)</li> <li>- Le Pass'Graulen n'est pas utilisable sur cette zone</li> <li>- Report autorisé (heures payées le soir et non consommées, reportées au lendemain)</li> <li>- minimum obligatoire : 1 €</li> <li>- palier : 1/4 heure</li> <li>. Un ticket édité sur les zones 2 et 3 ne peut pas être utilisé sur cette zone</li> <li>. Le Pass'Graulen hyper centre n'est pas utilisable sur cette zone</li> <li>. Les abonnements ne sont pas autorisés sur cette zone</li> <li>. Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement</li> </ul>			

Objet	période	détails	Tarifs TTC 2024
<b><u>HORODATEURS</u></b>			
<b><u>Stationnement sur</u></b>			
<b><u>la Zone 2</u></b>			
<b><u>(Verte -</u></b>			
<b><u>(longue durée)</u></b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Parking Fanfonne Guillaume (sauf sur la durée de la fête votive et manifestation municipale (braderie)...),</li> <li>. Avenue des Arènes</li> <li>. Zone du pourtour des arènes</li> <li>. Parkings de la Gare Routière</li> <li>. Parking allée du Levant jusqu'au rond-point du Phoenix (Boulodrome)</li> <li>. Parking Victor Hugo (côté école primaire Quet) et l'avenue Dossenheim (côté école André Quet au rond-point de l'étang)</li> <li>. Parking de la Plage</li> <li>. Quai du 19 mars,</li> <li>. Parking de la Plagette,</li> <li>. Rue Frédéric Mistral</li> <li>. Parking de la Marine</li>   <li>. Parking Méditerranée,</li> <li>. Parking Méditerranée-Baroncelli,</li> <li>. Parking Vent larg,</li> <li>. Parking ancien Hôpital</li>   <li>. Parking Plage Sud</li> </ul>	Pendant toute la période de stationnement payant sur la zone :	de la 1 <sup>ère</sup> à la 11 <sup>ème</sup> heure           12 <sup>ème</sup> heure : . le 1 <sup>er</sup> 1/4 h à 4 € . le 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> 1/4 h à 4,10 €	1,70 € l'heure           16,30 €
<b><u>Informations :</u></b>			
<b>de 9 h à 21 h - 7j/7j</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 minutes de gratuité par jour, par saisie de la plaque d'immatriculation</li> <li>- Ne se cumule pas automatiquement avec les heures de gratuité journalière du "Pass'Graulen". Il faut obligatoirement repasser à l'horodateur pour valider le temps prélevé sur le Pass'Graulen,</li> <li>- Report autorisé (heures payées le soir et non consommées, reportées au lendemain),</li> <li>- minimum obligatoire : 1 €</li> <li>- palier : 1/4 heure</li> <li>. Un ticket édité sur la zone 1 ne peut pas être utilisé sur cette zone</li> <li>. Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement</li> <li>. S'agissant d'un parking, les véhicules aménagés-habitable ou habitables ne sont pas autorisés à s'installer "auvent ouvert" ou avec du mobilier (chaises, tables...) ou à utiliser plusieurs places pour un même véhicule,</li> <li>. Une remorque installée sur une place de parking doit payer un droit de stationnement.</li> </ul>			

Objet	période	détails	Tarifs TTC 2024
<b>HORODATEURS</b>			
<b>Stationnement sur la Zone 3 (Orange) (longue durée)</b>  . Parking des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (Face à Super U Port de Pêche) . Parking de Beauduc (Seaquarium)	Pendant toutes les périodes de stationnement payant sur toutes les zones	de la 1 <sup>ère</sup> à la 11 <sup>ème</sup> heure	1,70 € l'heure
		12 <sup>ème</sup> heure : le 1 <sup>er</sup> 1/4 h à 4 € le 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> à 4,10 €	16,30 €

**Informations :**

de 9 h à 21 h - 7j/7j

- 2 heures de gratuité par jour, par saisie de la plaque d'immatriculation,
- Ne se cumule pas automatiquement avec les heures de gratuité journalière du "Pass'Graulen. Il faut obligatoirement repasser à la borne pour valider le temps prélevé sur le Pass'Graulen
- Report autorisé (heures payées le soir et non consommées, reportées au lendemain),
- minimum obligatoire : 1 €,
- palier : 1/4 heure,
- . Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement,
- . Un ticket édité sur la zone 1 ne peut pas être utilisé sur cette zone

Objet	période	détails	Tarifs TTC 2024
<b>HORODATEURS</b>			
<b>Forfaits Voirie et Parkings</b>	période de stationnement payante inscrite sur l'arrêté	Forfait annuel <sup>1</sup>	175,00 €
		Forfait pour 1 mois <sup>2</sup>	95,00 €
		Forfait pour 15 jours consécutifs <sup>2</sup>	70,00 €
		Forfait pour 7 jours consécutifs <sup>2</sup>	55,00 €
		Forfait pour 1 journée <sup>2</sup>	20,00 €

<sup>1</sup> - Le forfait saison ne peut être attribué qu'à la Régie municipale des recettes sur présentation de la carte grise du véhicule et de la pièce d'identité de l'utilisateur.

<sup>2</sup> - Les forfaits sont réservés aux véhicules de tourisme et payable directement à l'horodateur. Sont exclus les véhicules de + de 2 mètres de haut et les véhicules aménagés-habitables et habitables quel que soit le tonnage, la longueur et/ou la hauteur, à l'exception pour le forfait à 1 et 2 journées.

Tarif valable pour l'occupation d'une place de stationnement.

Les forfaits abonnements ne peuvent être utilisés sur la zone 1 (bleue - courte durée) et la zone rouge (30 min maxi et gratuite).

**Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire, Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue », Conseiller départemental du Gard,**

Le Conseil municipal, après délibération, se **prononce favorablement** sur ces tarifs et **autorise** M. le Maire à **signer** tous les documents afférents à l'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue »,  
Conseiller départemental du Gard,  
**Docteur Robert CRAUSTE.**



La secrétaire de séance,

**Françoise DUGARET**

Accusé de réception en préfecture  
030-213001332-20231108-DELIB2023-11-17-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023

